

Audit – Bureau de Poitiers
6 Ter rue Albin Haller
Pôle République 2

86000 Poitiers

T : +33 (0)5 49 37 03 13

www.bakertilly.fr

ASSOCIATION LA CASE

4 rue du Stade
86190 VOUILLÉ

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

ASSOCIATION LA CASE

4 rue du Stade
86190 VOUILLÉ

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'association « LA CASE »,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de de l'association « LA CASE », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions

- Les modalités de suivi et de comptabilisation des subventions et notamment le bon rattachement des subventions à l'exercice d'attribution.
- Les modalités de comptabilisation des fonds dédiés présentés dans l'annexe des comptes.
- De la réalité des subventions par la demande de confirmation auprès des financeurs et par l'analyse des conventions de subventions.

Disponibilités

- De la réalité des disponibilités par la demande de confirmation auprès des établissements bancaires et par l'analyse des relevés bancaires.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers le 7 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Laurent RIVAULT

Signé par

Laurent RIVAULT

Signature numérique de Laurent RIVAULT

Date: 12-04-2023 20:55

Libé

6434636436333332d33

Notes sur le compte de résultat

Contributions volontaires en nature

	2022	2021
Ressources		
Dons en nature		
Prestations en nature	83 716	44 833
Bénévolat	138 291	120 148
Total	222 007	164 981

Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	83 716	44 833
Prestations		
Personnel bénévole	138 291	120 148
Total	222 007	164 981

La participation des bénévoles à l'activité de l'Association a fait l'objet d'une valorisation.

Elle a été estimée à 10 081 heures dont 2 858 heures de gouvernance pour 2022, soit 138 291 € (valeur SMIC 2022, 11,07€ brut chargé auquel s'ajoute 22 %)

La mise à disposition des bâtiments appartenant à la Communauté de Commune du Haut Poitou et d'un personnel de la Commune de Boivre-La-Vallée à l'accueil périscolaire est de 83 716 €.

La valorisation du bénévolat et la mise à disposition des bâtiments et personnel représentent un montant total de 222 007 €.

Notes sur le compte de résultat

Subventions

Ventilation des subventions

Nature du concours ou de la subvention	Union européenne	Etat	Région / Département	CCHP / Ville	CAF / MSA	Montant global
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION						
ETAT - ASP		13 000				13 000
ETAT - FONJEP		20 440				20 440
DEPARTEMENT - Actions			30 938			30 938
DRAC - Actions			4 000			4 000
Commune - Fonctionnement						0
Commune - CLAS				6 317		6 317
Commune - Accueil de loisirs - Merc				2 163		2 163
Commune - Actions				550		550
Commune - TAP				74 960		74 960
Commune - APS				15 400		15 400
CCHP - Fonctionnement				110 051		110 051
CCHP - ALSH				223 200		223 200
CCHP - Jeunesse				140 750		140 750
CCHP - Autres				30 600		30 600
CAF - PS animation globale					70 785	70 785
CAF - Fonct. secteur jeunes					1 600	1 600
CAF - ALSH					67 226	67 226
CAF - Actions					1 008	1 008
CAF - Temps libre famille					7 000	7 000
CAF - REAAP					6 000	6 000
CAF - CLAS					7 606	7 606
CAF - PS animation collective famille					23 682	23 682
MSA - Animation Globale					7 600	7 600
MSA - GMR					10 495	10 495
MSA - ALSH					945	945
URNACS - Action			12 500			12 500
						0
						888 816

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés sur subvention d'exploitation ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « Provisions pour risques et charges »

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance			
Loc mobilières	1 023		
Maintenance	1 247		
Divers	59		
Total	2 328	0	0

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits financières	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance			
PCA Activités	18 738		
PCA Adhésions	3 391		
PCA Subvention	31 051		
Total	53 181	0	0

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 318	81 318		
Dettes des legs et donations		0		
Dettes fiscales et sociales	65 655	65 655		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes	3 935	3 935		
Produits constatés d'avance	53 181	53 181		
TOTAL	204 089	204 089	0	0

Charges à payer

		Montant
Factures non parvenues		32 656
	<i>Honoraires CAC</i>	4 242
	<i>Charges Quinçay</i>	24 873
	<i>Fournisseurs divers</i>	3 541
Personnel - congés à payer		26 296
Personnel - autres charges à payer		
Charges s/provision congés à payer		8 012
Organismes sociaux à payer		31 083
Etat charges a payer		264
Autres charges à payer		0
Total		98 312

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Pensions et obligations similaires	20 647	1 864			22 511
Provisions pour dépréciation des créances-usagers	9 922	591			10 513
TOTAL	30 569	2 455	0	0	33 024

Répartition des dotations et reprises :

Exploitation	2 455
Financières	
Exceptionnelles	

Provision pour charge :

La provision de 22 511 € correspond à la provision pour engagement retraite.

La provision de 10 513 € correspond à la provision pour dépréciation de créances usagers antérieurs à l'exercice.

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Notes sur le bilan

Fonds dédiés et reportés

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation							
URESCO Bien Veillir 2020	12 500		12 500			0	
CEMEA Projet des invisibles 2019	26 168					26 168	26 168
Département Culture 2020	11 000		11 000			0	
URESCO Bien Veillir 2021	12 500					12 500	
URESCO Bien Veillir 2022		12 500				12 500	
MSA GMR 2022		10 495				10 495	
TOTAL	62 168	22 995	23 500	0	0	61 663	26 168

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	91 904	-2 215			89 689
Réserves	91 492				91 492
Report à nouveau	253 410				253 410
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 215	2 215	29 190		29 190
Situation nette	434 591	0	29 190	0	463 781
Subventions d'investissement	3 989		3 364		7 353
TOTAL	438 579	0	32 554	0	471 134

Tableau des subventions d'investissement

Subventions d'investissement affectées	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	
Montant nominal :				
Affectés à des biens renouvelables	20 303	7 496		27 799
TOTAL	20 303	7 496	0	27 799
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectés à des biens renouvelables	16 315	4 132		20 447
TOTAL	16 315	4 132	0	20 447

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 284 318 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations		0	
Prêts		0	
Autres		0	
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	18 550	18 550	
Créances reçues par legs ou donations		0	
Autres	263 440	263 440	
Charges constatées d'avance	2 328	2 328	
Total	284 318	284 318	0

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Subventions - produits à recevoir	258 969
<i>Etat - ASP</i>	
<i>Etat - FONJEP</i>	22 411
<i>Commune de Vouillé</i>	29 807
<i>Commune de Quinçay</i>	4 531
<i>Communes</i>	82 323
<i>CAF</i>	50 842
<i>MSA</i>	10 449
<i>Communautés de communes</i>	44 700
<i>Uresco</i>	2 500
<i>CEMEA</i>	11 406
Divers - produits à recevoir	
Formation - produits à recevoir	4 471
Total	263 440

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	2 266	2 333		4 599
Immobilisations incorporelles	2 266	2 333	0	4 599
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage				0
- Installations générales, agencements aménag. divers	315 679	15 540		331 219
- Matériel de transport				0
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				0
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	315 679	15 540	0	331 219
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
AMORTISSEMENTS	317 946	17 873	0	335 819

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				0
- Donations temporaires d'usufruit				0
- Concessions brevets licences marques logiciels	13 792	0	5 954	7 838
- Immobilisations incorporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations incorporelles	13 792	0	5 954	7 838
- Terrains				0
- Constructions sur sol propre				0
- Constructions sur sol autrui				0
- Installations générales, agencements aménag. const.				0
- Installations techniques, matériel et outillage				0
- Installations générales, agencements aménag. divers	334 639	37 982		372 621
- Matériel de transport				0
- Matériel de bureau et informatique mobilier				0
- Emballages récupérables et divers				0
- Immobilisations corporelles en cours				0
- Avances et acomptes				0
Immobilisations corporelles	334 639	37 982	0	372 621
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				0
- Autres participations				0
- Autres titres immobilisés	8 398	134		8 532
- Prêts et autres immobilisations financières	1 700	800	2 500	0
Immobilisations financières	10 098	934	2 500	8 532
ACTIF IMMOBILISE	358 529	38 916	8 454	388 991

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagement	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 2 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Provisions

La provision pour engagement de retraite s'élève à 22 511 € au 31/12/2022.

Cette provision a été évaluée sur la base d'un calcul actuariel en fonction des hypothèses suivantes :

- Départ à la retraite à l'âge de 65 ans à l'initiative du salarié,
- Table de mortalité INSEE 2018-2020,
- Turn over 1 % constant,
- Taux de progression des salaires 1 % constant,
- Taux d'actualisation 1 %
- Taux de charges sociales : 40 % pour les non-cadres et 50 % pour les cadres.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Rémunérations

Afin d'éviter la divulgation d'une information à caractère confidentiel, cette rubrique ne sera pas servie.

Règles et méthodes comptables

Désignation :

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 759 396 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un excédent de 29 190 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Les conventions ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Néant

Autres faits essentiels de l'exercice

Informations relatives aux changements 2022

Après un an et demi de travaux au 4 rue du stade, l'équipe a réintégré le Centre Socio Culturel en mai 2022.

Cette équipement, suite aux travaux de rénovation et d'agrandissement (passage de 400 m² à 1000 m²) permet d'accueillir dans des conditions optimums les familles, les jeunes du secteur jeune, les enfants du CLAS et de nombreux partenaires pour des réunions de travail et/ou rendez-vous individuel.

Les mouvements de personnel de l'année 2022 :

Secteur famille

- départ de la référence famille en poste depuis avril 2018 en mai 2022
- recrutement de la nouvelle référente famille en novembre 2022

Secteur Administratif

- recrutement d'une assistante de direction et d'une comptable en janvier 2022.
- départ en mars 2022 de la comptable en poste depuis novembre 2019.

Secteur Jeunesse

- recrutement d'une référente 16-25 en janvier 2022

Eu égard à ces mesures et à la situation financière de l'association à la date d'arrêté des comptes, elle estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

Notre conception du centre social et socioculturel est d'être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés, appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

Les valeurs de l'Association sont :

- Permettre une participation active des habitants à la vie locale et à la vie du Centre Socioculturel,
- S'appuyer sur une éthique et des valeurs partagées par les bénévoles et les professionnels, comme par exemple le travail en équipes,
- Reconnaître la dignité et la liberté foncière de tout homme et de toute femme,
- Mettre en avant des choix de solidarité entre les personnes et les groupes, et considérer les hommes et les femmes comme étant capables de vivre ensemble en société,
- Vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir, et développer l'implication collective, participative et associative et opter pour la démocratie participative avec des habitants concernés par les problèmes de leur vie quotidienne et ceux de la collectivité.

Nos façons d'agir, fondées sur :

- Une vision globale de la vie humaine, des compétences des hommes et des femmes, et du territoire où ils vivent,
- Des méthodes participatives, opérationnelles et responsables,

Les missions de l'Association sont :

- Etre un équipement ouvert à l'ensemble de la population, offrant accueil, animation, activités et services à finalité sociale, sans discrimination philosophique, politique ou religieuse, à toutes les classes d'âges ainsi qu'à toutes les catégories de familles en veillant, en particulier, à garantir son accès à celles d'entre elles qui sont en difficultés.
- Etre un lieu d'animation de la vie sociale contribuant à faciliter sur son secteur le développement de dynamiques associatives et citoyennes. Lieu d'animation de la vie sociale, il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et les habitants et favorise le développement de la vie associative.
- Etre le support d'interventions concertées et d'actions conjointes et novatrices. Compte tenu de son action généraliste et innovante, concertée et négociée, il contribue au développement du partenariat.

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022
au 31/12/2022

Compte de résultat

	31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cobérations	9 313	7 676
Ventes de biens et de services	208 036	197 459
Ventes de biens	20 624	10 553
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	187 412	186 906
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	888 816	828 211
Concours publics et subventions d'exploitation	888 816	828 211
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	8 757	3 127
Utilisation des fonds dédiés	23 500	42 562
Autres produits	13 809	15 322
Total I	1 152 232	1 094 355
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	18 426	9 785
Variation des stocks		
Autres achats et charges externes	333 593	320 428
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	24 914	30 363
Salaires et traitements	558 484	550 484
Charges sociales	149 337	151 447
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	18 464	25 852
Dotations aux provisions	1 864	2 751
Report sur fonds dédiés	22 995	12 500
Autres charges	1 289	650
Total II	1 129 366	1 104 260
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	22 866	-9 905
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	906	253
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	906	253
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	906	253
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	23 771	-9 652
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 439	35 513
Sur opérations en capital	4 232	3 844
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	8 671	39 357
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	3 253	31 920
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	3 253	31 920
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 418	7 437
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
Total des produits (I+III+V+IX)	1 161 808	1 133 985
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	1 132 618	1 136 180
EXCEDENT OU DEFICIT	29 190	-2 215
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	83 716	44 833
Bénévolat	138 291	120 148
TOTAL	222 007	164 981
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	83 716	44 833
Prestations en nature		
Personnel bénévole	138 291	120 148
TOTAL	222 007	164 981

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Bilan passif

	Net au 31/12/2022	Net au 31/12/2021
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	89 689	91 904
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves	91 492	91 492
Report à nouveau	253 410	253 410
Excédent ou déficit de l'exercice	29 190	-2 215
SITUATION NETTE	463 781	434 591
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	7 353	3 989
Provisions réglementées		
Total I	471 134	438 579
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	61 663	62 168
Total II	61 663	62 168
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	22 511	20 647
Total III	22 511	20 647
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 318	82 655
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	65 655	83 247
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 935	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	53 181	44 348
Total IV	204 089	210 251
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	759 396	731 645

(1) Dont à plus d'un an (a)		
Dont à moins d'un an (a)		
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Comptes annuels

Exercice du 01/01/2022

au 31/12/2022

Bilan actif

	Brut	Amort. &	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2022	31/12/2021
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	7 838	4 599	3 239	11 525
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillages industriels	372 621	331 219	41 402	18 959
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés	8 532		8 532	8 398
Prêts				1 300
Autres				400
Total I	388 991	335 819	53 173	40 583
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	29 063	10 513	18 550	18 735
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	263 440		263 440	326 629
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	421 905		421 905	344 960
Charges constatés d'avance	2 328		2 328	738
Total II	716 736	10 513	706 223	691 063
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 105 727	346 332	759 396	731 645

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

COMPTES ANNUELS